

Énigme

Sa solution appartient à deux hommes : le « président du Conseil » et le « ministre de l'Intérieur ». Toutes les langues prétendent qu'un troisième homme, l'un des plus hauts fonctionnaires, pourrait également participer avec ces deux puissants ministres à la résolution de cette énigme, mais personne ne veut le nommer ouvertement et l'on se contente d'y faire allusion. Quant à nous, nous ne demandons l'explication qu'aux seuls capables officiellement de la donner : le « président du Conseil » et le « ministre de l'Intérieur ».

Cette énigme entoure Son Excellence Ahmad Kamel Bey, directeur de la Sécurité publique. Cet homme s'est consacré à la protection de la sécurité d'une manière que nul avant lui n'avait égalée, si ce n'est le ministre de l'Intérieur lui-même lorsqu'il occupait autrefois cette fonction. Le résultat de cette compétence éclatante fut que les crimes diminuèrent peu à peu jusqu'à disparaître complètement.

Les jours, les semaines et les mois passèrent sans qu'aucun crime ne soit commis sur la terre d'Égypte, au point que les gens eux-mêmes commencèrent à s'en inquiéter. Certains sociologues considèrent en effet que le crime est un phénomène naturel dans toute société organisée et qu'aucune communauté humaine ne peut ou ne doit en être totalement exempte.

Lorsque les Égyptiens virent leur pays débarrassé du crime et des criminels, ils furent saisis d'une étrange peur et commencèrent à croire que leur société était malade parce qu'elle ne remplissait plus ses fonctions naturelles.

Mais le gouvernement comprenait mieux que le peuple les questions politiques et sociales. Il loua donc le directeur de la Sécurité publique pour son talent exceptionnel, car il avait préservé les vies humaines, protégé les biens et l'honneur des citoyens, et permis au gouvernement de proclamer fièrement qu'il avait accompli ce qu'aucun autre gouvernement au monde n'avait accompli : l'effacement total du crime.

Le ministère reconnut donc les mérites du directeur et inscrivit ses exploits à son honneur. Incapable toutefois de le récompenser comme il convenait, il se contenta de lui accorder une modeste augmentation annuelle de trois cents livres.

Mais tandis que le peuple reprochait au gouvernement de ne pas avoir suffisamment récompensé ce fonctionnaire remarquable, le Conseil des ministres se réunit pour la première fois après le retour du

grand président du Conseil. Il ne se réunit ni dans un bâtiment officiel ni un jour de travail, mais dans la résidence privée du ministre de l'Intérieur, un jour de repos.

Là, il prit une décision dont l'effet sur les Égyptiens fut comparable à l'explosion qui avait récemment effrayé le Club du Peuple et le journal *Al-Shaab*. Cette décision retirait au directeur de la Sécurité publique ses fonctions et le détachait auprès du Conseil des ministres.

Une fois les émotions calmées, les interprétations se multiplièrent autour de cette décision mystérieuse, entourée de secret et d'interdits.

Certains affirmèrent que cette décision s'inspirait des théories des sociologues, notamment Émile Durkheim, selon lesquelles le crime est un phénomène naturel dans la vie des sociétés, tout comme la maladie est un phénomène naturel dans la vie des hommes sains.

De même que les hommes doivent parfois tomber malades afin que les médecins puissent exercer, que les pharmaciens vivent de leur métier, que les facultés de médecine fonctionnent et que les professeurs enseignent, de même les sociétés doivent connaître le crime afin que les services de sécurité, les procureurs, les juges, les avocats et les journaux puissent exister.

Mais le directeur de la Sécurité publique avait supprimé le crime avec une telle efficacité qu'il semblait avoir démontré — Dieu nous pardonne ! — que certaines administrations et peut-être même certaines institutions de l'État étaient devenues inutiles.

Le Conseil des ministres se trouva donc devant un dilemme : devait-il poursuivre cette politique jusqu'à rendre inutiles la police, les tribunaux et les procureurs eux-mêmes ? Ou bien devait-il éloigner le directeur de son poste afin que la vie égyptienne retrouve son cours ordinaire ?

Le gouvernement, plein de compassion pour les fonctionnaires vivant grâce à l'existence même de la criminalité et de la sécurité publique, choisit la seconde solution et décida de transférer — ou plus exactement de détacher — le directeur ailleurs.

D'autres avancèrent une interprétation différente. Selon eux, le gouvernement n'avait fait qu'appliquer le vieux proverbe : « Commence par toi-même et par ceux qui dépendent de toi. » Le ministère aurait donc commencé par penser à lui-même avant de penser au peuple.

Le gouvernement avait constaté que le directeur de la Sécurité publique avait réformé son administration avec un succès sans précédent et assuré l'ordre avec une efficacité incomparable. Les autres administrations et ministères étaient alors devenus jaloux de la Sécurité publique et du ministère de l'Intérieur.

Chaque administration voulait désormais Ahmad Kamel Bey pour réformer ses propres affaires. Chaque ministère souhaitait le voir passer chez lui afin d'y apporter l'ordre et la réforme.

Le Conseil des ministres décida donc de satisfaire ces demandes en commençant par l'institution la plus importante : le Conseil lui-même. Ahmad Kamel Bey fut ainsi détaché auprès du gouvernement afin de réformer cette administration suprême avant d'être envoyé successivement dans les autres ministères.

Les partisans de cette interprétation ajoutaient que les journaux rapportaient déjà que le gouvernement envisageait de promouvoir le directeur de la Sécurité publique au rang de sous-secrétaire d'État après avoir augmenté son traitement.

Cette promotion ne serait qu'une préparation destinée à lui donner l'autorité nécessaire pour entreprendre une réforme générale et rapide des ministères.

D'autres rejetèrent toutes ces spéculations et préférèrent une explication plus simple. Le gouvernement — ou du moins ses porte-parole officiels — répétait que le président du Conseil était épuisé et avait besoin de repos et d'assistance.

Il lui fallait donc auprès de lui, au sein du Conseil des ministres, un homme de confiance capable d'alléger ses charges et de lui présenter les affaires délicates avec compétence et douceur. Le président faisait confiance au directeur de la Sécurité publique autant pour ses capacités que pour sa proximité personnelle.

Et il n'y aurait rien de blâmable à ce que le président du Conseil réserve pour lui-même une telle compétence administrative, puisque l'avenir de l'Égypte dépend de sa santé et du bon fonctionnement du gouvernement.

D'autres encore se moquèrent de toutes ces analyses compliquées et proposèrent l'explication la plus simple : peut-être le ministre de l'Intérieur était-il tout simplement mécontent du directeur de la

Sécurité publique.

Le ministre lui-même possède une compétence reconnue en matière de sécurité, et les Égyptiens disent qu'un navire coule lorsqu'il a deux capitaines. Le ministre aurait donc préféré garder personnellement le contrôle des affaires de sécurité et demander le transfert du directeur vers le Conseil des ministres.

Qui sait ? Peut-être même que l'augmentation récemment accordée au directeur n'était qu'une préparation à ce détachement, tandis que la promotion annoncée viendrait en être le couronnement.

Les observateurs sérieux concluaient cependant autrement. Quels que soient les raisonnements et les spéculations, disaient-ils, l'affaire contient un mystère que seul le président du Conseil peut éclaircir.

Le peuple a le droit de savoir pourquoi la Sécurité publique a été laissée sans directeur à une époque où la sécurité exige plus d'attention que jamais. Il a également le droit de connaître la véritable nature des nouvelles fonctions confiées à ce haut fonctionnaire au sein du gouvernement.

Car il n'est ni raisonnable ni compatible avec les exigences d'économie auxquelles le gouvernement lui-même fait constamment référence qu'un haut fonctionnaire reçoive quinze cents livres simplement pour présenter des dossiers au président du Conseil.

Le président du Conseil possède déjà un cabinet, un secrétaire général et toute une administration chargée de ces tâches.

Il existe donc un secret dans cette affaire, un secret que seuls le président du Conseil et le ministre de l'Intérieur peuvent révéler et expliquer. Mieux vaut ne pas se perdre dans des suppositions hasardeuses et attendre les explications de ceux qui seuls peuvent les fournir.

Ainsi se dispersèrent les interlocuteurs, chacun attendant toujours cette explication. Mais je crains que leur attente ne soit longue — peut-être même interminable.